



Estuaires picards **E**t mer d'**O**pale

Projet de parc naturel marin

Base du projet et variantes

COMPARAISON

Document de travail pour la seconde réunion
de l'Instance de suivi de la concertation

17 janvier 2011

Salle de la corderie à Etaples-sur-Mer

Projet de parc naturel marin
Projet de base et variantes

PÉRIMÈTRES

	Dénomination	Limite à la côte	Limite au large	Régions	Départements	Communes littorales	Linéaire de côte	Surface	
<i>Pour mémoire</i>	<p align="center"><i>Le Secteur d'étude, validé en Septembre 2009, concerne :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 départements (Seine Maritime, Somme, Pas-de-Calais) - 3 régions de programme (Haute Normandie, Picardie, Nord Pas-de-Calais). 								
Périmètre de base	Les 3 estuaires <i>(Somme, Authie, Canche)</i>	De AULT (80) à ST ETIENNE AU MONT (62)	Bande côtière 6 milles	Picardie	Somme	13	64	955 km ²	
				Nord Pas-de Calais	Pas-de-Calais	13	48,3		
Variante 1	Les 4 estuaires <i>(Bresle, Somme, Authie, Canche)</i>	Du TREPORT (76) À ST ETIENNE AU MONT (62)	Bande côtière 6 milles	Haute Normandie	Seine Maritime	1	8	986 km ²	
				Picardie	Somme	15	69		
				Nord Pas-de Calais	Pas-de-Calais	13	48,3		
Variante 2	Les 6 estuaires <i>(Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux)</i>	Du TREPORT (76) à WIMEREUX (62)	Bande côtière 6 milles	Haute Normandie	Seine Maritime	1	3	1 077 km ²	
				Picardie	Somme	15	69		
				Nord Pas-de Calais	Pas-de-Calais	16	63,5		
Variante 2bis	Les 7 estuaires <i>(Bresle, Somme, Authie, Canche, Liane, Wimereux, Slack)</i>	Bande côtière	Du TREPORT (76)	Bande côtière 6 milles au sud, limité par le DST au Nord	Haute Normandie	Seine Maritime	1	3	1 253 km ²
Variante 3		Bancs sableux	à ESCALLES (62)	Ensemble des bancs sableux	Picardie	Somme	15	69	
Variante 4		Large		Ensemble des eaux sous juridiction française	Nord Pas-de Calais	Pas-de-Calais	23	86,4	2 632 km ²
<i>Mêmes caractéristiques pour les 3 variantes</i>								3 670 km ²	

ORIENTATIONS DE GESTION

	PROJET DE BASE	PRÉCISIONS PARTICULIÈRES POUR LES VARIANTES				
		VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 2 BIS	VARIANTE 3	VARIANTE 4
<p>I- CONNAISSANCE</p> <p><i>Faire du parc naturel marin un secteur de référence pour la connaissance et le suivi partagés de l'état et de l'évolution du milieu marin : des activités humaines, du fonctionnement des écosystèmes marins.</i></p> <p><i>Sensibiliser et faire participer les citoyens et les usagers à sa connaissance et à sa préservation ainsi que favoriser une formation scolaire et professionnelle à des pratiques respectueuses de celui-ci.</i></p>	<p>Connaissance des estuaires et de la bande côtière, des effets des changements climatiques et de variation du niveau de la mer</p> <p>Sciences participatives avec usagers et citoyens</p>	<p>Approfondissement de la connaissance des poissons migrateurs et des estuaires</p>	<p>Partage de la connaissance à Boulogne</p>	<p>Amélioration des connaissances marines des sites des Caps</p>	<p>Renforcement de la connaissance au large : écosystèmes et mouvements sédimentaires, en particulier des bancs sableux</p> <p>Participation des acteurs du transport maritime à la connaissance</p>	<p>Renforcement des connaissances des hauts fonds rocheux</p>
<p>II- PROTECTION DES ÉCOSYSTÈMES ET DU PATRIMOINE NATUREL</p> <p><i>Protéger et si besoin restaurer le patrimoine naturel ordinaire et remarquable, exploité ou non, ainsi que les fonctionnalités multiples et originales des écosystèmes, en particulier, les nourriceries et les frayères, les couloirs de migration en mer et à l'interface terre/mer, dans et à l'ouvert des estuaires.</i></p>	<p>Protection des estuaires et de la bande côtière, des fonctionnalités majeures de nourricerie, et d'échanges terre/mer</p>	<p>Contribution à la gestion des poissons migrateurs, à la gestion sédimentaire, et à l'amélioration de la qualité de la baie de Somme</p>	<p>Restauration de milieux dégradés</p> <p>Préservation de l'estran et de la bande côtière des falaises du boulonnais</p>	<p>Préservation des richesses et des fonctionnalités remarquables des caps, des ressources halieutiques diversifiées</p>	<p>Préservation de la pêche et des fonctionnalités de production halieutiques du secteur</p>	<p>Idem + préservation des hauts fonds remarquables</p>
<p>III- BON ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES EAUX MARINES</p> <p><i>Contribuer, au suivi, à l'amélioration et à la préservation de la qualité écologique des eaux du parc naturel marin en participant activement aux travaux des instances de gestion des bassins-versants des fleuves côtiers influençant notablement les eaux du parc naturel marin, aux actions de prévention et de lutte contre les pollutions, au maintien de la dérive hydro-sédimentaire, importante pour conserver le caractère maritime des milieux.</i></p>	<p>3 estuaires et partenariat avec 3 SAGE</p>	<p>4 estuaires et partenariat avec 4 SAGE</p>	<p>6 estuaires et partenariat avec 5 SAGE</p>	<p>7 estuaires et partenariat avec 5 SAGE</p>	<p>Idem variantes 2 et 2bis + mobilisation des acteurs du transport maritime</p>	

	PROJET DE BASE	PRÉCISIONS PARTICULIÈRES POUR LES VARIANTES			
		VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 2 BIS	VARIANTE 3
<p>IV- GESTION COORDONNÉE DES ESPACES PROTÉGÉS</p> <p><i>Créer des synergies pour une gestion partenariale des espaces protégés en mer, ou ayant une partie marine, ou contigüe avec la mer, afin de renforcer la prise en compte des milieux marins et de la continuité de gestion entre la terre et la mer.</i></p>	<p>Inclus totalement ou partiellement :</p> <p>6 sites Natura 2000 ayant au moins une partie marine</p> <p>2 réserves nationales</p> <p>2 parcs naturels régionaux (dont 1 en projet)</p> <p>1 site Arrêté de Protection de Biotope</p> <p>1 site RAMSAR</p> <p>+ connexion avec : sites voisins Natura 2000 et sites acquis par le Conservatoire</p>	<p>Idem projet de base + 4 autres sites Natura 2000 ayant au moins une partie marine (<i>dont les sites habitats remarquables des caps Gris-Nez et Blanc-Nez</i>)</p>		<p>Idem variante 2bis + 2 sites Natura 2000 en mer nouvellement désignés (<i>site ZPS des Caps et SIC des ridens de Boulogne</i>)</p>	
<p>V- DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA PÊCHE</p> <p><i>Mettre en valeur et soutenir les activités de pêche visant une exploitation durable des ressources, dans le respect des milieux et des réglementations en vigueur, et favoriser les synergies entre professionnels de la pêche et experts scientifiques pour la connaissance du milieu et des ressources.</i></p>	<p>Implication des pêcheurs de la baie de Somme, du Tréport, de Boulogne, d'Étaples</p>		<p>Concerne en plus les pêcheurs de Calais</p>	<p>Concerne en plus les pêcheurs étrangers</p>	
<p>VI- DÉVELOPPEMENT DURABLE DES USAGES DANS LES ESTUAIRES, SUR L'ESTRAN ET EN MER</p> <p><i>En ménageant la qualité des milieux marins (estuaires, estran et mer) et en veillant à une cohabitation équilibrée et harmonieuse avec la pêche et les usages et populations locales qui vivent de la mer, en restant ouvert à l'innovation, dans la mesure du possible, dans le cadre de planifications concertées :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> . soutenir les activités visant une exploitation durable des ressources, et une occupation de l'espace, dans le respect des milieux, du caractère maritime des estuaires, et des réglementations en vigueur, . mettre en valeur et développer durablement, les activités vivant de la mer et contribuant à sa protection. . accompagner la gestion de la mobilité du trait de côte préservant ou restaurant les milieux marins, en particulier dans les estuaires et favoriser les activités marines ou littorales valorisant ces milieux. 	<p>Usages des estuaires, de l'estran, de la bande côtière</p>			<p>Nouveaux usages en mer pressentis : Parcs éoliens, extraction de matériaux</p>	
			<p>Implication du port de Boulogne</p>	<p>Idem variante 2bis + Implication du transport maritime</p>	

	PROJET DE BASE	PRÉCISIONS PARTICULIÈRES POUR LES VARIANTES				
		VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 2 BIS	VARIANTE 3	VARIANTE 4
<p>VII- PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL EN LIEN AVEC LA GESTION DU MILIEU MARIN</p> <p><i>Mieux connaître et transmettre l'histoire locale de la mer et faire découvrir ainsi que valoriser le patrimoine culturel maritime : les paysages, l'archéologie sous marine, les savoir- faire locaux, les vestiges récents ou passés des mouvements marins et des activités liées à la mer,</i></p> <p><i>Promouvoir des pratiques d'investigation, d'identification des traces du passé, dans le respect de la réglementation visant à une conservation raisonnée des biens archéologiques marins et sous marins, ainsi que des études paysagères incluant le patrimoine maritime.</i></p>	<p>Approfondissement de la connaissance de l'histoire locale maritime, des recherches des traces et vestiges du passé lié à la mer, et de la valorisation culturelle des milieux marins</p>				<p>Habitats fonctionnels et paysages sous marins originaux des dunes hydrauliques</p>	<p>Habitats fonctionnels et paysages sous marins originaux des récifs, des fosses et hauts fonds rocheux.</p>
<p>VIII-COOPÉRATION AVEC LES PAYS VOISINS</p> <p><i>Participer à une coopération scientifique avec la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne en vue d'apporter un appui aux services de l'État, pour une protection commune du milieu marin et un développement durable des activités maritimes.</i></p>	<p>Orientation non pertinente</p>				<p>Orientation pertinente</p>	<p>Orientation très pertinente</p>

COMPOSITION DU CONSEIL DE GESTION

et comparaison avec la composition du conseil de gestion du parc naturel marin d'Iroise

Options de périmètre	Projet de base (3 estuaires)		Variante 1 (4 estuaires)		Variante 2 (6 estuaires)		Variantes 2bis, 3 et 4 (7 estuaires)		Iroise	
1 Services de l'État	8	13%	8	13%	8	13%	8	12%	6	13%
2 Collectivités territoriales	10	16%	11	18%	12	19%	13	19%	11	23%
3 Parcs naturels régionaux intéressés	2	3%	2	3%	2	3%	2	3%		
4 Organisme de gestion d'une aire marine protégée contigüe *	2	3%	2	3%	2	3%	2	3%		
5 Pêche professionnelle **	12	20%	12	19%	12	19%	13	19%	6	13%
5 Organisations professionnelles autres que la pêche	5	8%	5	8%	6	9%	7	10%	6	13%
6 Organismes et associations des usagers de loisirs en mer	10	16%	10	16%	10	16%	10	15%	8	17%
7 Associations de protection de l'environnement	4	7%	4	6%	4	6%	4	6%	2	4%
8 Personnalités qualifiées	8	13%	8	13%	8	13%	8	12%	9	19%
TOTAL	61	100%	62	100%	64	100%	67	100%	48	100%

Le Conseil de gestion pourra associer à ses travaux tout expert des établissements publics nationaux, ou régionaux : l'ONEMA, le SHOM, l'ONF, l'ONCFS, le DRASSM, le CEDRE, le BRGM, l'AFSA..., ainsi que les relais éducatifs (par exemple, NAUSICAA, MAREIS ...).

Dans le cadre de son règlement intérieur, le Conseil de gestion s'appuiera sur **5 commissions thématiques regroupant les acteurs de terrain** :

EAU, MOBILITÉ HYDRO-SÉDIMENTAIRE, GESTION DES ESPACES PROTÉGÉS, USAGES EN MER, USAGES DE L'ESTRAN.

Les **commissions thématiques** pourront être chargées de contribuer à préparer par thème, le plan de gestion et les programmes d'action, ainsi que les instructions des avis donnés par le Conseil de gestion. Elles contribuent à constituer des réseaux des différents acteurs et à mutualiser les expériences de terrain.

